

LA FILIERE AVICOLE MAHORAISE

*Synthèse d'une mission réalisée sur place en Août 2009 par l'ITAVI
à la demande de l'ODEADOM*

Mayotte, qui va accéder au statut de DOM en 2011, compte 200 000 habitants en 2009 et les prévisions font état d'une probable population de 250 000 habitants en 2015.

Cette Collectivité Départementale est en pleine mutation, y compris dans le secteur agricole avec l'émergence d'une agriculture destinée à approvisionner la demande croissante des centres urbains, aux côtés d'une activité traditionnelle tournée vers l'auto consommation et la vente directe de proximité.

Les productions avicoles n'échappent pas à cette évolution, avec toutefois des résultats différents suivant qu'il s'agisse de la filière ponte ou de la filière chair.

En production d'œufs de consommation, 7 élevages possèdent au total plus de 40 000 poules pondeuses pour une production qui approche 10 millions d'œufs dans l'année, et qui permet de satisfaire à plus de 90 % une demande locale en plein essor.

Malgré la progression enregistrée depuis quelques années, le niveau actuel de consommation (environ 50 œufs/ habitant/an) reste plus de 2 fois inférieur à la moyenne nationale, et près de 5 fois en deçà de celui de la métropole.

Les perspectives de développement sont réelles, sous réserve toutefois d'une diminution du prix actuel de vente au détail (de l'ordre 0,30 € l'unité) par une diminution du coût des intrants (et notamment des matières premières destinées à l'alimentation) et une amélioration des performances techniques.

Compte tenu de ces perspectives, on recense actuellement plusieurs projets d'extension ou de créations d'élevages qui peuvent faire craindre une rapide déstabilisation du marché, si ce développement se fait trop rapidement sans tenir compte de l'évolution réelle de la demande, ni sans actions destinées à promouvoir celle-ci.

En volailles de chair, le niveau de consommation (plus de 40 kg/ habitant/an) est trois fois supérieur à la moyenne mondiale et plus de 50 % supérieur à celui de la métropole, mais ce marché est approvisionné à 99 % par des importations qui ne cessent de croître d'année en année.

Les importations se font majoritairement en provenance d'Amérique du Sud et d'Europe, sous forme de cuisses ou d'ailes congelées de poulets qui arrivent à Mayotte aux environs de 1,50 euro/kg et sont revendues au détail aux environs de 2,60 euros/kg.

En 2004, un abattoir produisait environ 160 Tonnes de poulets/an, son objectif était alors de commercialiser le double en 2009. Entre temps, il a cessé son activité ainsi que les éleveurs qui le fournissaient, et la production totale de volailles est tombée à 80 tonnes par an dont à peine 40 tonnes commercialisées.

Aussi, pour répondre à la demande de certains consommateurs, les distributeurs recherchent-ils des produits avicoles frais. La Grande Distribution fait donc appel à des volailles fraîches importées par avion de métropole qui sont revendues entre 13 et 22 €/kg suivant les espèces, les signes de qualité et les modes de présentation.

Aussi, existe-t-il une réelle opportunité de développer une filière locale de production pour approvisionner ce marché du frais.

C'est ainsi, que dans le cadre de notre mission, comme dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre Mer, il a été retenu comme objectif de produire localement 500 tonnes de volailles par an en 2015.

Mais cet objectif ne pourra être atteint sans une organisation rigoureuse autour d'un abattoir spécialisé et une professionnalisation de la filière avec beaucoup de rigueur à chaque maillon.

Il est également indispensable de réduire sensiblement les prix de revient des volailles produites localement par une diminution du coût des intrants ainsi qu'une amélioration sensible des performances techniques.

La diminution du coût des intrants, ainsi que la sécurisation des approvisionnements, passent par une aide significative à l'acheminement des matières premières, ainsi que par une augmentation de la capacité de stockage de celles-ci sur l'Archipel et le développement d'une distribution de l'aliment en vrac. Cela nécessite également l'établissement de garanties réciproques entre le fabricant d'aliment et les éleveurs.

L'amélioration des performances techniques, quant à elle, passe par la formation des éleveurs en s'appuyant sur un élevage de références ainsi que par le suivi technique et sanitaire des élevages, et le respect de cahiers des charges précis pour la conduite de ceux-ci.

Enfin, pour induire un véritable essor de production des volailles de chair, au-delà des objectifs fixés ci-dessus, il faut réduire sensiblement l'écart de prix de vente au détail entre les volailles importées et celui des volailles produites localement, ce qui peut être atteint par une taxation modique des produits importés (0,10 € par kg importé par exemple) afin de financer le développement de la production locale de manière sensible (l'équivalent de 1 à 2 € par kg de volailles produites localement).

Mais, pour atteindre ces objectifs, et mettre en œuvre ces différentes actions, la profession avicole doit avant tout et sans attendre, se regrouper et s'organiser de manière unitaire avec un souci de transparence entre tous les acteurs, et la volonté de construire durablement une filière locale qui peut être créatrice de plusieurs dizaines d'emplois directs.